

Europe et Régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises

Synthèse générale, Conclusions, Propositions et recommandations



Europe et Régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises

Notre étude, financée par le programme Europ'act de la DATAR pour l'accompagnement de la mise en œuvre des fonds structurels (FEDER et FSE) en France, s'est appliquée à observer et analyser comment le niveau régional de mise en œuvre de ces fonds a agi pour soutenir les éco-entreprises et l'éco-innovation et comment les acteurs de ces filières ont utilisé ces fonds pour développer leurs activités et leurs projets.

Elle s'est déroulée d'avril 2012 à mars 2013. Outre la présente synthèse, elle a abouti à la rédaction de notes présentant 15 bonnes pratiques d'utilisation des fonds structurels, les politiques menées en matière d'éco-innovation dans 6 Régions pilotes (Aquitaine, La Réunion, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Styrie en Autriche et Lahti en Finlande) et diverses notes sur les politiques et instruments financiers intervenant en faveur de l'éco-innovation et des éco-entreprises.

Ces documents sont téléchargeables sur le site www.enviropea.com

Le programme Europ'Act soutient des actions dans l'objectif d'aider à la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux et régionaux pour la période 2007-2013 et à préparer la future programmation des fonds structurels pour la période 2014-2020. Notre étude **s'est pleinement inscrite dans ces 2 objectifs.**

Durant la période 2007-2013, l'éco-innovation a principalement été considérée comme l'innovation dans les secteurs des éco-industries (eau, déchets, air, sols, gaz à effet de serre, énergies renouvelables, etc.) en tant que développement d'une offre industrielle. Depuis quelques années, une acception plus ambitieuse vise à inscrire les éco-innovations dans des stratégies d'amélioration de la compétitivité et du développement durable des entreprises et des territoires où elles se développent. Cette évolution doit amener les Régions à adapter leurs soutiens aux éco-entreprises en développant de nouvelles approches partenariales, de nouvelles formes de soutien intégrant les éco-activités dans des chaînes de valeurs écologiques.

Plusieurs études ont montré qu'il existait suffisamment de différences entre les éco-entreprises et les entreprises, entre les éco-innovations et les innovations pour justifier une approche particulière dans ces deux domaines.

L'éco-innovation et les projets des éco-entreprises sont par nature à la jonction d'intérêts privés (ceux des entreprises) et d'un intérêt collectif (celui de la société, du territoire sur et pour lequel l'amélioration environnementale est apportée). Cette nature singulière place ces projets au cœur de la notion de développement durable associant intérêts économiques, environnementaux et sociaux (santé, emplois, etc.). Cela leur donne un intérêt particulier au regard des objectifs de la politique de cohésion économique et sociale que soutiennent les fonds structurels.

Définitions de référence

Éco-innovation : innovation technologique, méthodologique ou conceptuelle ayant un impact positif et validé sur une problématique environnementale incluant l'énergie et le développement durable.

Éco-entreprises : entreprises développant, mettant en œuvre ou commercialisant une innovation ou plus largement des technologies, méthodes ou concepts ayant un impact positif sur une problématique environnementale.

Synthèse des actions entreprises avec le soutien des fonds structurels durant la période 2007-2013

Le contenu de cette synthèse s'appuie sur l'analyse des projets financés par les fonds structurels dans les Régions françaises (à partir du site www.europe-en-france.gouv.fr), des projets financés par les programmes Interreg IV transfrontalier, transnationaux et interrégionaux à partir des sites internet de chaque programme, des rapports et études réalisés au niveau européen et national en relation avec les questions traitées par notre étude, et des contacts avec les correspondants régionaux de la mise en œuvre de ces fonds.

La nature et les objectifs des projets, la qualité des intervenants et les conditions du soutien européen définissent **3 typologies d'actions financées par les fonds structurels en France** durant la période 2007 - 2013 :

- **Orienter et organiser la politique régionale,**
- **Agir sur l'écosystème de l'éco-innovation et des éco-entreprises,**
- **Agir sur les entreprises et leurs besoins directs ; Actions collectives.**

Ces types d'actions sont précisés et illustrés dans le tableau ci-après et chacune des actions identifiées renvoie à une fiche de bonne pratique rédigée par ailleurs dans le cadre de cette étude. Ces fiches sont disponibles sur le site www.enviropea.com.



Objectifs / Axes d'actions

Orienter, organiser et promouvoir la politique régionale

Définir et promouvoir une politique régionale de soutien à l'éco-innovation et aux éco-entreprises (notamment via la coopération avec d'autres Régions européennes).

Définition des priorités et des modalités d'intervention,

Échange de bonnes pratiques entre Régions européennes,

Implication dans les réseaux transnationaux de Régions et collectivités locales

Intégrer/coordonner la politique régionale dans un cadre européen et international (notamment via des actions de promotion de l'éco-innovation)

Intégrer les spécificités de l'éco-innovation et des éco-entreprises dans les autres politiques et programmes de la Région

Organisation et coordination des services régionaux concernés : R&D, Innovation, Développement économique, PME, Environnement, Énergie et Climat (Plan Climat-Énergie),

Développement durable (Agenda 21), Transports, Communication institutionnelle, etc.

Intégration dans les programmations et plans régionaux

Connaître les éco-entreprises et leur «écosystème» propre pour mieux répondre à leurs besoins

Connaissance des besoins en éco-innovation (marchés régionaux et extérieurs), des offres et des demandes des éco-entreprises

Lien avec les centres de R&D, les universités, les autres entreprises

Agir sur l'écosystème de l'éco -

Structurer la recherche pour un meilleur transfert des résultats vers les éco-entreprises

Optimiser l'écosystème administratif et financier de l'éco-innovation

Organisations des parties prenantes du soutien de l'éco-innovation: administrations, financeurs

Optimiser l'écosystème technologique de l'éco-innovation

Organisation des centres de recherche et d'innovation : Agences Régionales de l'Innovation, Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie, centres techniques, etc.

Exemples d'actions et de projets

de soutien à l'éco-innovation et aux éco-entreprises

Diagnostic territorial, Plan stratégique, Plans spécifiques (énergie, eau, etc.)

→ Projets ECREIN+ et ÉcoRégions (*fiche Bonne pratique 1*)

Actions régionales de promotion de l'éco-innovation (savoir faire, marques, etc.)

→ Projet REGAIN (*fiche Bonne pratique 2*)

Comité de liaison interservice éco-innovations, Service dédié, Critères d'intégration et suivi, Évaluation, Mise en place de « projets et plan d'action intégrés »

→ PO Midi-Pyrénées : élaboration d'une fiche « Bilan carbone » pour les projets d'investissement matériel et immobilier supérieur à 100 000 € (*fiche Bonne pratique 3*)

Analyse SWOT de l'écoinnovation au niveau régional, Mapping des éco-entreprises, Observatoire/tableau de bord de l'éco-innovation et des éco-entreprises, Partenariats industriels régionaux, transnationaux, Plateforme régionale de l'éco-innovation, Études des besoins et ressources

→ Projet Cleantech emplois verts (*fiche Bonne pratique 4*)

innovation et des éco-entreprises

Structuration de réseaux de recherche, Bases de données de résultats accessibles

→ Projet Ecotech Sudoe (*fiche Bonne pratique 5*)

Guichet unique pour l'éco-innovation et les éco-entreprises réunissant ADEME, OSEO, DREAL, DIRECCTE, CCI et CR

→ PO Aquitaine : Appel à manifestation d'intérêt Éco-innovation (*fiche Bonne pratique 6*)

Travaux de R&D, Plateformes d'innovation, d'éco-innovation, incubateurs, Centre de transfert de technologie, Bourses de compétences technologiques

→ Projets Cleantech Incubation Europe et Greenov (*fiche Bonne pratique 7*)

Objectifs / Axes d'actions

Optimiser l'écosystème des éco-entreprises et de leur(s) filière(s)

Chaine d'approvisionnement, chaîne de valeurs

Favoriser les projets communs et les partenariats industriels

Optimiser l'écosystème des services aux éco-entreprises et à l'éco-innovation

Organisation et structuration des services spécifiques à l'éco-innovation

Mise en place et soutien des relais régionaux

Coordonner l'ensemble des éléments de l'écosystème

Accompagner l'évolution de l'écosystème et de ses besoins

Agir sur les entreprises et

Aider les éco-entreprises à trouver le financement le plus adapté à leurs projets

Créer et promouvoir des services communs adaptés

Diagnostic projet, étude de faisabilité, études de marchés, Veille réglementaire et technique, Informations

Favoriser l'accès à des réseaux pour permettre un développement plus important

Mettre en place des instruments financiers et des programmes d'aides ciblés

Instruments financiers régionaux, Mobilisation des financements nationaux et européens, Apports financiers aux stades R&D, démonstration, proof of concept, accès au marché, développement, international-export ; amorçage, capital risque, capital développement, etc.

Développer et mettre à la disposition des éco-entreprises les outils d'aide à la mise en œuvre des éco-innovations

Management environnemental, validation des performances environnementales

Veille et intelligence économique, Éco-label européen, éco-conception, analyse du cycle de vie meilleures technologies disponibles

Exemples d'actions et de projets

Clusters thématiques, pôles de compétitivité, associations d'éco-entreprises régionales, club dédié, écosites, zones d'activités dédiées, Programme de développement de l'économie circulaire, Études, transfert de connaissances, Recherche de partenaires industriels, Salons BtoB

→ Projet Bridge (*fiche Bonne pratique 8*)

Pôles d'éco-services, Bourse de compétences non technologiques

→ Projets Ecomind et Eco-Innova (*fiche Bonne pratique 9*)

Lieu et instance de coordination, Échange de compétences, de savoir faire, Actions de formation, qualifications, Recherche d'expertise, Mobilisation et sensibilisation du grand public

→ PO IdF : Plan filière des éco-activités en Île-de-France (*fiche Bonne pratique 10*)

Leurs besoins directs

Rencontres thématiques porteurs de projets / financeurs (petits déjeuners d'affaire, speed meetings), Formations sur les financements existants

→ PO IdF : Club Innov'It (*fiche Bonne pratique 11*)

Ticket expert, Prise en charge des frais de conseil, d'aide à la décision, Offre de formation, de qualification

→ Projet Éco-plasturgie (*fiche Bonne pratique 12*)

Participation à des salons, Rencontres ciblées avec des porteurs de projets étrangers.

→ Projet KARIM (*fiche Bonne pratique 13*)

Subvention, prêts à taux réduits, garanties, Information, Assistance au montage des demandes

→ Dispositif JEREMIE (*fiche Bonne pratique 14*)

Aide au conseil, à l'expertise, Embauche de personnels spécialisés

→ Projets RIFE2 et ACVTEX (*fiche Bonne pratique 15*)



Conclusions

Il n'y a pas ou peu de politiques régionales structurées et identifiées en matière de soutien aux éco-innovations et aux éco-entreprises, les raisons principales sont :

- Un manque de coordination et dispersion des autorités responsables y compris au sein des Conseils régionaux,
- Une thématique très large qui aboutit difficilement à des consensus et à l'établissement de priorités,
- Une mauvaise connaissance des éco-entreprises et de la démarche spécifique de l'éco-innovation au niveau régional,
- Une dispersion des initiatives et des projets, y compris du fait de la multiplication des intervenants sur ces domaines.

Assez paradoxalement – dans la mesure où il existe un lien particulier entre les politiques et équipements publics et l'éco-innovation – on constate un manque d'intégration des exigences environnementales dans les appels d'offres publics, ce qui serait un levier extrêmement efficace pour soutenir les éco-entreprises et l'éco-innovation.

Les actions transversales de type promotion, appui, sont le plus souvent à l'initiative des structures professionnelles ou para-professionnelles (et non des structures publiques ou parapubliques).

Les organisations régionales de soutien aux éco-entreprises et à l'éco-innovation (de type Aquitaine Développement Innovation, Cd2e), les pôles et clusters dédiés (de type Éa éco-entreprises) jouent un rôle très important dans la structuration des

projets d'éco-innovation et la mobilisation des fonds européens, lorsqu'ils existent. Certaines agences régionales de l'innovation se sont également impliquées dans ce sens (à l'instar d'Alsace innovation).

Les programmes Interreg Volets A, B et C ont été particulièrement bien utilisés dans les domaines de l'éco-innovation en particulier lorsqu'existaient les structures régionales mentionnées précédemment.

Au niveau de l'ingénierie financière :

Les éco-innovations et les éco-entreprises sont soutenues par un grand nombre de programmes et politiques développés au niveau européen, national, régional voire local, de plus elles bénéficient directement des politiques, programmes et instruments financiers axés sur le soutien à l'innovation, voire sur le développement durable et sur les TIC.

Objectivement, cette multiplicité de niveaux, d'outils et d'aides d'intervention a pu être vue comme positive car elle multiplie les opportunités de soutien mais elle rend très diffuse et souvent très complexe la connaissance et la compréhension des politiques et des soutiens pour les organisations en charge de l'appui à l'éco-innovation et aux éco-entreprises et encore plus au niveau des éco-entreprises ou des entreprises éco-innovantes elles-mêmes.

Il semble exister dans ce domaine comme dans bien d'autres, une absence ou tout du moins **une difficulté de coordination dans la mise en œuvre des fonds structurels avec les autres instruments financiers régionaux** (OSEO par exemple), **nationaux** (ADEME, ANR, FUI) et **européens** (Éco-innovation, LIFE+) avec le risque que s'établisse entre ces instruments une concurrence nuisible à leur efficacité et aux objectifs politiques qu'ils soutiennent.



Alors, faut-il développer une politique régionale en faveur des éco-entreprises et de l'éco-innovation (et les instruments financiers spécifiques pour soutenir cette politique) ou les interventions en la matière doivent-elles s'intégrer dans les politiques régionales de soutien aux entreprises et à l'innovation (et bénéficier des aides programmées en ce sens) ?

L'expérience de la programmation 2007-2013 montre qu'il n'est pas évident de répondre par l'affirmative à la première assertion et que les éco-entreprises ou les porteurs d'éco-innovation s'intègrent bien dans les systèmes de soutien régionaux à l'innovation ou aux entreprises.

En tout état de cause, les Régions devront intégrer les projets des éco-entreprises et le soutien à l'éco-innovation dans la nouvelle approche dite de « spécialisation intelligente » poussée par l'Union européenne. Cette approche vise à concentrer les actions soutenues par les fonds européens sur quelques domaines d'activités identifiés sur lesquels les territoires peuvent justifier d'une expertise et de structures industrielles de pointe, pour ensuite favoriser les échanges avec les territoires moins avancés sur ces domaines.

Elles devront aussi prendre en compte les thématiques et approches de la politique européenne de l'environnement telles que : agir avec les instruments du marché, l'offre et la demande, favoriser l'innovation dans les services et dans l'immatériel, développer de nouvelles approches économiques (bioéconomie, économie de la fonctionnalité, économie circulaire et écologie industrielle, biomimétisme).

Propositions au niveau régional

I. Mieux connaître les éco-entreprises, les entreprises éco-innovantes et les conditions du développement des éco-innovations au niveau régional.

- Recenser et suivre l'évolution des éco-entreprises et de leurs filières au niveau régional,
- Avoir une analyse approfondie des problématiques et des besoins spécifiques de ces entreprises et de ces filières dans le contexte et en fonction des priorités régionales,
- Disposer d'outils de suivi et de connaissance des projets permettant de distinguer et mesurer l'impact propre des projets concernant les éco-innovations et les éco-entreprises,
- Évaluer la capacité des éco-entreprises à proposer, financer et mettre en œuvre des projets innovants ambitieux.

2. Développer des politiques régionales spécifiques en faveur des éco-entreprises et de l'éco-innovation

- Par la coordination des actions des différents services des Conseils régionaux (R&D, Développement économique, Environnement / Énergie, Territoires, etc.),
- Par la coordination de l'action des différentes organisations impliquées dans le soutien à l'éco-innovation au niveau régional,
- Par la structuration des éco-entreprises au niveau régional pour participer à la définition et au suivi des politiques



prises en œuvre et pour développer des projets collectifs.

3. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques

- Création et soutien aux structures régionales intermédiaires dédiées à l'éco-innovation et aux éco-entreprises,
- Création et soutien aux clusters et pôles de compétitivité et regroupement spécifiques des éco-entreprises ou dédiés à l'éco-innovation,
- Mise en œuvre des instruments financiers spécifiques et adaptés,
- Accompagnement des structures intermédiaires de types agences régionales de l'innovation, CRCI, clusters et pôles aux enjeux et aux spécificités des éco-entreprises et de l'éco-innovation,
- Développement de partenariats entre les centres de recherche publics et privés, les entreprises et les collectivités territoriales,
- Actions d'information des éco-entreprises et des porteurs d'éco-innovations,
- Mise en place de « guichet unique » regroupant les organisations en charge de la mise en œuvre et du financement des politiques nationales et régionales de soutien aux éco-entreprises et aux éco-innovations (Conseil régional, OSEO, ADEME, DIRRECTE, DREAL, Agences de l'Eau, etc.)
- Mise en place de bureaux spécialisés (et conventionnés) dans l'assistance aux porteurs de projets d'éco-innovation.

4. Soutenir et promouvoir les projets et les entreprises éco-innovantes au niveau régional, national et international :

- Par des aides adaptées et coordonnées,
- Par des actions d'accompagnement,

- Par des actions de promotion des produits et des entreprises.

Développer des projets structurants par filière associant des actions de R&D, de démonstration et de développement des éco-entreprises et des éco-innovations et intégrant/mobilisant les différents instruments financiers disponibles pour chacune de ces interventions.

Développer les instruments financiers de type « tiers investissement » dans le cadre de partenariats public-privé (de type ESCo) ou public-public (du type des projets OSER en Rhône-Alpes ou Posit'IF en Île-de-France) pour les services en efficacité énergétique et élargir cette possibilité aux actions en faveur de l'efficacité des ressources (eau, sols, matières premières et déchets recyclables).

Mieux utiliser les instruments de type JEREMIE (pour le financement des projets des PME), ELENA (assistance aux projets énergétiques locaux) et JESSICA (pour le financement des projets urbains y compris ceux qui sont liés à l'efficacité énergétique) pour le soutien au développement des éco-entreprises et des éco-innovations.

Étudier les conditions de mobilisation du FSE pour soutenir de façon spécifique et adaptée les éco-entreprises et l'éco-innovation (développement de certains postes spécifiques comme ceux de spécialistes de l'analyse du cycle de vie, de l'éco-conception, de l'économie circulaire, des services spécifiques par exemple). Nouer des partenariats en ce sens avec des structures de formation professionnelle.



Recommandations au niveau national

Une coordination des politiques et des outils à chaque niveau institutionnel et entre les différents niveaux institutionnels (Europe, État, Régions) doit être mise en place pour éviter une concurrence et favoriser la complémentarité entre les programmes et instruments financiers ; cela suppose une certaine harmonisation des critères et des règles de financement entre ces instruments financiers.

- Pour une meilleure connaissance et visibilité des projets dans le domaine de l'éco-innovation, pour une valorisation des résultats, des acquis, des productions de ces projets, qu'ils soient soutenus par des fonds européens ou par des fonds nationaux,
- Organisation de réunions régionales et/ou nationales sur les financements disponibles et les conditions de leur mise en œuvre,
- Mise en place d'une base de données identifiant et présentant tous les projets ayant un chef de file ou un partenaire français, financés par les fonds structurels (y compris Interreg) et les autres instruments financiers nationaux (ANR, ADEME, DGCIS, MEDDE, investissements d'avenir, etc.) et européens (de type 7^e PCRD, LIFE+, EIE, Éco-Innovation-CIP dans la période 2007-2013),
- Création d'un portail internet regroupant les informations sur les programmes et les projets financés,
- Publication des informations sur les projets financés de façon homogène et centralisée.

Clarifier, adapter, simplifier, sécuriser et garantir les procédures administratives, les règles de financements (conditions d'éligibilité et de justifications des dépenses) afin :

- De favoriser les projets partenariaux inter-entreprises, entre entreprises et collectivités territoriales, centres de recherche, organisations régionales de soutien et d'accompagnement,
- De sécuriser les porteurs de projets, les structures intermédiaires de gestion de financements et de projets collectifs,
- De simplifier et alléger les démarches administratives, la gestion financière et les contrôles qui nuisent à l'efficacité des soutiens apportés.

Favoriser le développement de projets innovants répondant aux priorités politiques européennes :

- Les services éco-innovants,
- Les TIC au service de l'efficacité énergétique et de l'efficacité des ressources,
- Les technologies de la ville durable,
- L'économie de la fonctionnalité,
- La bioéconomie,
- Le biomimétisme,
- L'économie circulaire.

Soutenir l'éco-innovation par la mise en place de critères d'éco-performance (analyse du cycle de vie, empreinte carbone, validation des performance environnementales) dans l'attribution des aides des fonds structurels pour tous les projets incluant des commandes publiques et privées de biens et services.





L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
www.ademe.fr



Le cd2e s'est fixé comme objectif d'accompagner les filières et les clusters régionaux en environnement existants, et en faire émerger des nouveaux, pour renforcer l'image de la Région Nord-Pas-de-Calais, ses emplois et sa capacité d'innovation dans ces secteurs.

Ces pôles et clusters s'appuient sur des acteurs industriels, des centres de recherche, des partenaires et des territoires, en lien avec la puissance publique et les collectivités territoriales.

Le rôle principal du cd2e est d'aider à déployer les expertises régionales et les synergies entre acteurs des pôles et clusters afin de leur donner une visibilité nationale, européenne et mondiale tout en ancrant régionalement ces compétences. Pour cela, le cd2e s'appuie sur un réseau de professionnels et de collectivités, et travaille de concert avec de nombreux partenaires techniques, stratégiques et financiers.

www.cd2e.com



Enviropea est une association dont l'objectif est, d'une part, d'aider à la connaissance et la compréhension des politiques et actions et instruments financiers européens et, d'autre part, d'assister les porteurs de projets publics et privés dans leurs démarches de préparation des projets, de mobilisation des financements, et toutes les interventions (suivi, évaluation, diffusion des résultats) liées au bon déroulement des projets soutenus par les institutions européennes.

Elle s'est plus particulièrement spécialisée dans les domaines de l'environnement et du développement durable (y compris le domaine de l'énergie et du changement climatique) mais la transversalité de ces thèmes et leur intégration dans l'ensemble des politiques et instruments financiers de l'Union européenne la conduisent à aborder et à maîtriser l'ensemble des champs d'intervention et des programmes d'action européens.

www.enviropea.com



L'étude « Europe et Régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.